

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 11 mai 2016)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret sur la conception directrice cantonale de l'énergie 2015**

La commission parlementaire Énergie,

composée de M^mes et MM. Jean-Bernard Wälti, président, Diego Fischer, vice-président, Aurélie Widmer, rapporteure, et Laurent Schmid, Caroline Gueissaz, Philippe Haerberli (*en remplacement de André Obrist*), Yann Sunier, Doris Angst, Christiane Bertschi, Martine Docourt Ducommun, Baptiste Hunkeler, Adrien Steudler, Manfred Neuenschwander (*en remplacement de Didier Calame*),

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

La commission s'est réunie le 24 juin 2016 en présence de M. Laurent Favre, chef du département du développement territorial et de l'environnement ainsi que du chef du service de l'énergie et de l'environnement et le chef de la section Énergie & immissions dans le but de traiter le projet de décret sur la conception directrice cantonale de l'énergie 2015. Cette conception directrice a par ailleurs fait l'objet d'une présentation détaillée à la commission en date du 7 juin 2016. Elle servira de base à notre politique énergétique et plus concrètement à la LAEL et à la LCEn.

Résultat d'un important travail réalisé durant deux années et fruit d'une collaboration avec la commission cantonale de l'énergie et de nombreux partenaires, cette conception est la quatrième à être élaborée après celles de 1982, 1993 et 2006. En fixant notamment les étapes et objectifs de la politique énergétique cantonale, elle se base sur les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui sera en principe adoptée cet automne par les chambres fédérales.

Ce rapport a globalement reçu un accueil favorable de la part des commissaires qui ont souligné les efforts conséquents réalisés et l'importance d'instaurer un monitoring comme annoncé dans le rapport.

Cependant certains ont émis une certaine réserve, regrettant que les objectifs ne soient pas davantage ambitieux notamment en matière d'économie d'énergie, de consommation des combustibles ou encore de carburant.

Outre des questions de détails, il a été débattu de l'importance d'atteindre les objectifs fixés dans cette conception. En effet, dans la mesure où la précédente conception n'a malheureusement pas atteint certains de ses objectifs, l'inquiétude que ce cas de figure se reproduise est grande. La mise en œuvre se doit donc d'être garantie. Cependant sur l'avis du service juridique et sur celui de la majorité des commissaires, il a été décidé de ne pas faire figurer les objectifs dans le décret.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Postulats dont le Conseil d'État propose le classement

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe socialiste 03.123, du 29 avril 2003, "Étudier l'installation de petites installations hydroélectriques".

Par 7 voix contre 3 et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe PopEcoSol 05.118, du 15 mars 2005, "Développons et encourageons la géothermie".

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe PopVertsSol 06.161, du 31 octobre 2006, "Des capteurs solaires thermiques sur tous les toits neuchâtelois!".

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe socialiste 09.105, du 27 janvier 2009, "Neuchâtel, canton de l'énergie".

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe socialiste 11.128, du 29 mars 2011, "Pour une vision globale des énergies renouvelables".

Par 6 voix contre 6 et 1 abstention, la voix du président étant prépondérante, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat de la commission Énergie 13.105, du 25 janvier 2013, "Pour une stratégie énergétique 2050".

Neuchâtel, le 15 août 2016

Au nom de la commission Énergie:

Le président,
J.B. WÄLTI

La rapporteure,
A. WIDMER